

ARRETE N° 377

OBJET : COMMISSION ADMINISTRATIVE DE REVISION DE LA LISTE ELECTORALE 2014/2015

Le Maire de JUVIGNAC,

Vu le Code Électoral et notamment les articles L 17 et L 40 ; Considérant qu'il y a lieu de désigner pour la Commune de JUVIGNAC les représentants du Maire au sein des Commissions chargées de la révision annuelle des listes électorales;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les personnes ci-après désignées sont chargées de représenter le Maire au sein des commissions de révision des listes électorales de la Commune :

Commission administrative chargée d'établir la liste générale des électeurs de la commune :

Monsieur Jacques BOUSQUEL
101 route de Lavérune 34990 Juvignac

Commission administrative instituée pour chaque bureau de vote :

Bureau	Civilité	Nom	Prénom	Adresse	code postal	Ville
1	Monsieur	GREPINET	Alain	22 rue des Aramons	34990	Juvignac
2	Monsieur	WAGNER	André	1 rue des Quintefeuelles	34990	Juvignac
3	Monsieur	PRIOUX	Stéphane	9 rue des Bergeronnettes	34990	Juvignac
4	Monsieur	LARGUIER	Jérôme	21 rue des Jardins du Perret	34990	Juvignac
5	Madame	VIGNERON	Emmanuelle	19 rue des Veneurs	34990	Juvignac
6	Monsieur	GRAVIER	Eugène	14 rue Georges Brassens	34990	Juvignac
7	Madame	THALY BARDOL	Audrey	42 rue de la Circulade	34990	Juvignac
8	Monsieur	BRAEMER	Luc	14 rue Mozart	34990	Juvignac

ARTICLE 2 : Tout délégué se trouvant dans l'impossibilité d'assister à une ou plusieurs réunions pourra donner procuration à un autre délégué figurant à l'article 1 du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera adressé à M. le Préfet de l'HERAULT et notifié aux intéressés.

Transmis à M. Le Préfet de L'HERAULT le :

Fait à Juvignac, le 9 septembre 2014

Publié le :

Le Maire de JUVIGNAC,

Notifié le :


Jean-Luc SAVY